



N° Convocation : CNV\_EIA2\_01906

## CONVOCATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022 -SESSION 1-

**Etablissement : EIA**

**Filière : INGENIEUR GENIE DES PROCÉDES INDUSTRIELS ET PHARMACEUTIQUE**

**Semestre : S3**

**Cher (e) étudiant (e),**

Nous avons le plaisir de vous informer que vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre **3** de La Faculté de **INGENIEUR GENIE DES PROCÉDES INDUSTRIELS ET PHARMACEUTIQUE** Abulcasis qui auront lieu du **10 au 29 Janvier 2022** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Bâtiment : Parking N-2
- Entrée : SUD
- Zone : Zone EIA
- Emplacement : 2

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves muni(e) :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : BOUDINA Yassine
- N° d'inscription : INS-EIA00013608/2021
- CIN/Passeport : AE105446

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

Ordre	Module	Date Examen	Heure début
1	Mécanique des Fluides	17/01/2022	11h30
2	Systèmes réactifs et Procédés I : Génie de la Réaction	19/01/2022	11h30
3	Langues & Communication 3	19/01/2022	14h30
4	Phénomènes de Transfert	21/01/2022	11h30
5	Procédés de Séparation I	24/01/2022	11h30
6	Gestion de Projet & de Production	24/01/2022	14h30
7	Thermodynamique & Energétique	26/01/2022	11h30
8	Méthodes numériques appliquées aux sciences de la santé	28/01/2022	11h30
9	Pharmacotechnie et réglementation assurance qualité	29/01/2022	11h30

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.

Service Evaluations et Examens